

Le 12 septembre 2005.

Bape,
A l'attention de la coordonnatrice du secrétariat
De la commission,
575 St-Amable, b. 2.10
Québec
GIR 6A6

Non au tronçon Jean Leman, prolongation de l'autoroute 30 sur les
Terres agricoles au sud de St-Constant.

Monsieur le commissaire,

Je suis citoyen de longue date, résidant dans un quartier tranquille et à proximité du tracé au sud de St-Constant. L'autoroute passera à peine 100 mètres de nos demeures, quelle quiétude et qualité de vie aurons-nous? Nous nous sommes bâtis dans ce quartier pour être paisible. Nous sommes proche de la retraite et nous sommes inquiets, pensez-vous qu'à notre âge, on a le goût et l'énergie pour suivre une construction d'autoroute et voir démolir ce que nos ancêtres ont construit de peine et de misère?

Ce tronçon n'a jamais fait l'objet de discussion lors des audiences publiques de 2002. Le tracé sud n'avait pas fait l'objet d'études approfondies à ce moment-là. Le MTQ a complété ces études en 2003, lors comment expliquer que la décision du Bape en 2002 était éclairée?

Comment aurait été la conclusion du Bape en 2002 en sachant qu'il y avait un tronçon Jean Leman? Je crois qu'il faut étudier le tracé sud dans son entier pour bien évaluer les impacts. Où était le tronçon Jean Leman lorsque le projet a été présenté au Bape, ne doit-il pas être présenter en entier pour avoir une bonne idée?

Sur la 132, tout est réglé et les travaux pourraient se faire rapidement. Il ne reste que 5 km pour compléter l'autoroute. Le gouvernement est difficile à suivre, il se plaint que l'argent manque et on est prêt à dépenser des centaines de millions\$ des deniers des contribuables.

Soyons réalistes, on économise d'une part et on évite de stresser les citoyens qui pensent à leur retraite dorée. Espérant que vous prendrez le tout en considération et rejetez ce projet Jean Leman.

THOMAS BARTCZAK